



La Roche-sur-Yon, le

06 JUI 2023

Monsieur Le Président de la Communauté  
De Commune Du Pays de La Chataigneraie  
**Monsieur Valentin JOSSE**  
Les Sources de La Vendée  
La Tardière  
85120 LA CHATAIGNERAIE

**Le Président**

Chambre de Niveau Départemental Vendée

Nos réf. : DL/DR/AD/NR 2023-0072

PLUIH arrêté de la Communauté de Communes du pays de La Chataigneraie - 06 2023 NR

Tél direct : 02.51.44.35.22

Courriel direct : [direction85@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:direction85@artisanatpaysdelaloire.fr)

Dossier suivi par la Direction territoriale

**OBJET : Notification pour avis des Personnes Publiques Associées dans le cadre du projet de PLUI-H arrêté de la Communauté de Communes du pays de La Chataigneraie**

Monsieur la Président,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le dossier relatif au projet de PLUI-H de la Communauté de Communes du Pays de La Chataigneraie arrêté le 16 mars 2023 par le Conseil Communautaire.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire reste vigilante sur les possibilités d'implantation et de développement des activités artisanales, et le libre exercice des activités de nos artisans. Après lecture du dossier du PLUI-H la CMA Région Pays de La Loire émet un avis favorable.

Nous sommes bien entendu à votre écoute pour tous accompagnements futurs de nature à faciliter la réalisation de vos projets d'aménagement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CMA de niveau départemental - Vendée,  
Le Vice-Président de la CMA de région des Pays de la Loire



Daniel LAIDIN

